

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2023

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT –RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

EXCUSES : Mmes BOULLOY – PLANCHARD et SAQUET
Monsieur MECHIN qui a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 en section de fonctionnement pour un montant de 424 793,77 €. Cette affectation se compose de l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de 422 034,68 € auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement du budget CCAS, dissous le 31/12/2022, pour un montant de 2 759,09 €.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 – Service Assainissement : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 à la section d'investissement pour un montant de 4 723,97 €.

Fongibilité des crédits – Année 2023 : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023 nous avons changé de nomenclature comptable sur le budget communal. Cette nouvelle nomenclature permet au Conseil Municipal de déléguer la possibilité au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur maximum de 7,5 % des dépenses réelles pour chaque section., à l'exception des charges de personnel. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles, hors charges de personnel, si nécessaire. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Vote des taux d'imposition : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales (TF : 41,84 – TF NB : 53,50 – TH résidences secondaires : 14,27).

Vote des subventions : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions pour les différentes associations communales et associations extérieures.

Subvention exceptionnelle « Torteron en Fête » : Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 880,00 € à l'association « Torteron en Fête » pour l'organisation de la fête communale de cette année.

Vote de la taxe assainissement : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter l'abonnement de la taxe d'assainissement à 31,00 € HT par an à compter du 1^{er} Juillet 2023.

Convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention avec Veolia Eau pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif contre la somme de 1 550,00 € HT soit 5,00 € par an et par abonné.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de Veolia et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes relatif à la présente convention.

Vote du Budget Primitif 2023 : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'année 2023 qui s'élève en recettes et en dépenses à 996 090,62 € pour la section de fonctionnement et à 520 696,83 € pour la section d'investissement.

Vote du Budget Primitif 2023 – Service Assainissement : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif du service Assainissement pour l'année 2023 qui s'élève à 116 930,00 € € pour la section de fonctionnement et à 20 910,97 € pour la section d'investissement.

Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux : Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de soutien proposée par l'Association des Maires du Cher portée par les députés Nicolas Sansu et Loïc Kervran contre les déserts médicaux.

Après avoir entendu la motion de soutien, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le Maire donne rendez-vous aux membres du Conseil Municipal à la cérémonie du souvenir de Monsieur Robert Renaud ainsi que des déportés qui a lieu le dimanche 30 avril 2023 à 10h45 au cimetière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'accompagner de Jacques Gilot, ils ont parcouru le futur tracé du Canal de Berry à Vélo de Jouet-sur-l'Aubois à Torteron le mardi 4 avril en présence de Monsieur ROCHAIS et Madame RIOUX, représentant du Conseil Départemental, accompagné d'un bureau d'études.

Les travaux devraient débiter sur le secteur fin d'année 2023 ou début d'année 2024.

Questions diverses

Monsieur BLONDELET souhaite connaître la durée des travaux de réfection du réseau d'eau potable « Route de la Gare ». Monsieur le Maire répond que ces travaux sont commandés par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) de Nérondes et que nous avons rédigé un arrêté de circulation pour une durée de 3 mois à compter du 27/03/2023.

Fin de séance : 20 h 00